



Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le DRH, Mme la Directrice de la DPE, Mesdames et Messieurs les membres de cette commission paritaire

Le Sgen-CFDT Alsace tient tout d'abord à sacrifier à la tradition en vous souhaitant une excellente année 2018. Une bonne santé à vous-mêmes et à vos proches. La réussite de vos projets tant personnels que professionnels, d'autant que cette commission nous y renvoie.

En effet, ce sera aujourd'hui pour la première fois que notre CAPA est amenée à traiter de la promotion de nos collègues certifiés selon la nouvelle procédure du PPCR. Un beau titre au regard de ce que cela recouvre : « Parcours professionnel, Carrière, Rémunération ».

Le Sgen-CFDT a œuvré longtemps pour que l'on aboutisse à la mise en place de ces nouvelles règles, et il en est fier. Nous avons enfin le levier qui nous permettra – peut-être, si cette réforme n'est pas dévoyée – de modifier enfin le regard de chacun sur sa carrière et sa progression.

Tout d'abord, parce qu'enfin les personnels auront une progression linéaire dans les échelons, avec une visibilité à long terme sur une échelle rallongée au minimum sur les deux premiers grades. Cette préoccupation était particulièrement importante à l'esprit des personnels ayant atteint les 7^{ème} ou 8^{ème} échelons.

Ensuite, l'instauration de la classe exceptionnelle permettra de reconnaître l'engagement des collègues, notamment ceux en éducation prioritaire.

Élément notable de cette réforme, l'accompagnement professionnel pourra devenir un levier de transformation des relations au sein de notre institution. Loin de rêver la disparition du caractère pyramidal de l'organisation de nos administrations, nous pouvons espérer une réelle révolution dans l'évaluation – et non plus l'inspection – professionnelle qui devra permettre un accompagnement des collègues. A condition que nous tous nous saisissons de la chance qui s'offre ainsi, enseignants aussi bien que personnels d'encadrement (IEN, IPR et chefs d'établissement), la relation avec la hiérarchie pourra se traduire en un accompagnement réel et en des conseils issus d'un véritable dialogue entre gens responsables – chacun à son échelle –, loin de la suspicion et de l'infantilisation qui ont dominé jusqu'à aujourd'hui.

Cependant, car il faut bien des bémols, nous déplorons dès à présent pour certains collègues le non-respect des délais prévus par les textes : des collègues ont été prévenus bien moins d'un mois avant leur rendez-vous ou ledit rendez-vous a été reporté sans plus de respect des délais. Pour le bon fonctionnement de ces rendez-vous carrière, il nous semble important, dès le début, de s'astreindre à une rigueur qui sera à même de rassurer les personnels.

Par ailleurs cette réforme de la progression de nos carrières s'est heurtée à une limite dont notre employeur a eu beau jeu de se saisir : le volet rémunération. Si toutes les organisations syndicales avaient joué elles-aussi leur rôle dans le dialogue social et ne considéraient pas que ce dialogue se résume à dire « non », l'application des nouvelles grilles salariales aurait pris un caractère contraignant et nous tous ici aurions vu nos salaires progresser enfin, et ce dès le 1^{er} janvier 2017.

Il est une autre restriction regrettable dans l'application de la réforme. Les personnels accordent une importance légitime à la reconnaissance de leur travail, et si celle-ci passe par le salaire, la revalorisation globale d'un corps de catégorie B en catégorie A en fait partie aussi. Or nos collègues assistants sociaux de toutes les fonctions publiques se heurtent encore non à un refus de revalorisation mais à un blocage dont la durée est inadmissible, même si se dessine un dégel de la situation.

En conclusion, le Sgen-CFDT se félicite de l'application de la réforme PPCR même s'il regrette les trop nombreux freins dont son parcours est jalonné. Soucieux de la qualité des conditions de travail de l'ensemble des

personnels et des certifiés en particulier, il veillera à ce que l'esprit de la réforme ne soit pas dévoyé et à ce que les nécessaires corrections qui s'imposeront se fassent dans un souci de progrès au profit de tous les personnels, et par-delà, au profit de nos élèves.

Merci.